

OBJET : DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION

**pour étudier les risques afférents au barrage de la Rasclose à Sorède
suite aux travaux de confortement dont il a fait l'objet**

Le Président du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023/22 Réf.04/12-05 actualisant les délégations du comité syndical au Président ;

Considérant la nécessité de procéder rapidement à une demande de subvention auprès de l'État pour la réalisation d'une étude des risques afférents au barrage de la Rasclose à Sorède suite aux travaux de confortement dont il a fait l'objet. Cette opération consistera à réaliser une étude hydraulique permettant d'apprécier les impacts des travaux réalisés et l'absence d'aggravation des risques pour les personnes et les biens. Celle-ci sera complémentaire au travail mené pour le compte de la commune en 2021.

DECIDE

Article 1: De solliciter les partenaires financiers prévisionnels de l'opération selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel du projet :		50 000 € TTC
État (FPRNM)	50 %	25 000 € TTC
État (Fonds Vert)	30 %	15 000 € TTC
Autofinancement	20 %	10 000 € TTC

Article 2: Que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de 2024.

Article 3: Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Pour expédition conforme,
Le Président
Alexandre PUIGNAU
Maire de Los Cluses

